

Les crèches municipales

La Ville dispose de 3 équipements publics municipaux d'accueil collectif pour accueillir les enfants serrissiens âgés de 10 semaines à 4 ans.

Fonctionnement des crèches

Le fonctionnement des crèches municipales est assuré par des professionnels de la petite enfance : des éducateurs(rices) de jeunes enfants, infirmière, auxiliaires de puériculture, accompagnateurs éducatifs et agents techniques.

Ces crèches sont subventionnées par la Ville, la CAF et le Département. Elles sont agréées et contrôlées par la PMI (Protection Maternelle et Infantile).

Elles proposent 2 types d'accueil :

1. un [accueil régulier](#) ;
2. un [accueil occasionnel](#).

Les familles doivent résider sur la commune pour faire une demande de place en accueil régulier ou occasionnel.

Pour toutes questions sur les crèches, mais aussi les assistants maternels, etc, contactez le [Relais Petite Enfance](#) au 01 60 43 52 06 ou rpe@serris.fr

Modalités d'admission

Les demandes de places en accueil régulier ou d'inscription à l'accueil occasionnel sont **réservées aux Serrissiens** et s'effectuent **sur rendez-vous** auprès du Relais Petite Enfance La petite boussole (contact ci-contre).

LE CARROUSEL DES BÉBÉS





Adresse : 29 cours du Danube

CP : 77700

Ville : Serris

Telephone : 01 60 42 37 92

Courriel : carrousel@serris.fr

 EN SAVOIR PLUS

 LOCALISER

LES 1001 BULLES



Adresse : 2 bis rue de l'Hermière

CP : 77700

Ville : Serris

Telephone : 01 60 43 19 58

Courriel : 1001bulles@serris.fr

 EN SAVOIR PLUS

 LOCALISER

TERRE D'ÉVEIL



Adresse : 10 rue de Navarre

CP : 77700

Ville : Serris

Telephone : 01 60 04 74 36

Courriel : terredeveil@serris.fr

 EN SAVOIR PLUS

 LOCALISER

TÉLÉCHARGER



Reglement_fonctionnement_des_creches.pdf (329 Ko)



plaquette_conseil_des_parents.pdf (1 Mo)

Situer les crèches municipales



Vue plan 

ALLER PLUS LOIN

- > L'accueil régulier
- > L'accueil occasionnel

